

VILLE D'ORCHIES

Fiche de demande d'aide technique de la ville pour l'organisation d'une manifestation
par une association locale
(à déposer en mairie au plus tard 1 mois avant la manifestation)

Nom de l'association organisatrice : _____
Nom (s), adresse, téléphone du ou des responsables _____

Type de manifestation : _____

Date de la manifestation : _____

Lieu ou salle : _____

Manifestation inscrite au calendrier des fêtes : OUI - NON

1) Manifestation sur domaine public

- rues concernées : _____
- demande interdiction circulation : _____
- demande interdiction stationnement : _____
- dates et heures limites : _____
- nombre barrières : _____
- nombre panneaux stationnement interdit : _____

2) Manifestation en salle (mise à disposition de matériel)

- panneaux exposition quantité : _____
- tables : _____
- chaises : _____
- podium : _____
- barrières : _____
- Sonorisation :
 - Micro HF : _____
 - Micro avec fil : _____

3) Autres demandes d'aide technique (à expliquer)

décision municipale
FAV DEFAV

--	--

Les demandes d'aide technique seront satisfaites en fonction des possibilités de la commune.
Les organisateurs s'engagent à prendre un soin particulier du matériel mis à la disposition par la commune d'Orchies et à rembourser les éventuelles dégradations ou disparition de ce matériel.
L'association doit être assurée en responsabilité civile.

Date de la demande : _____

Signature du demandeur,

Signature du Maire ou de son délégué,